

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/lisieux/mort-d-un-principal-de-c...>

✍ Écrit par Jean-Yves Gelebart

🕒 3 min read

Mort du principal de collège à Lisieux : " les deux jeunes arrêtés avaient quitté les lieux avant l'arrivée de Stéphane Vitel"

Deux hommes de 17 et 19 ans ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête sur la mort inexplicquée du principal du collège Pierre Simon de Laplace, le vendredi 11 août 2023. Les deux individus ont reconnu s'être introduits dans l'enceinte du bâtiment en fracturant une porte, mais affirment avoir quitté les lieux avant l'arrivée de Stéphane Vitel. Ce que confirme le procureur de la République de Caen.

Deux hommes, dont un mineur, sont entendus ce mercredi 16 août 2023, dans le cadre de l'enquête sur la mort du principal du collège Pierre Simon de Laplace, le vendredi 11 août 2023. Un mineur, âgé de 17 ans, s'est présenté avec sa mère au commissariat de Lisieux le 14 août en fin de journée. Selon le procureur de la République de Caen, il a indiqué aux policiers, "**qu'il s'était introduit dans l'établissement au terme d'une soirée alcoolisée avec un jeune majeur**". Celui-ci, âgé de 19 ans, a été interpellé ce mercredi matin. Dans leurs déclarations, les deux hommes ont reconnu s'être introduits dans le collège en fracturant une porte. Ils affirment en revanche avoir quitté les lieux avant l'arrivée de Stéphane Vitel, ce que confirme l'exploitation du téléphone de l'un d'entre eux.

” Les vérifications réalisées sur le téléphone du jeune mineur permettent de confirmer qu'ils n'étaient plus dans l'enceinte du collège quand Stéphane Vitel est arrivé, après le déclenchement de l'alarme.

Joël Garrigue

Procureur de la République de Caen

Une version que confirme l'avocat du jeune mineur qui s'est rendu à la police.

” Mon client reconnaît s'être introduit dans le collège. Il affirme avoir entendu des bruits à l'intérieur de l'établissement et avoir fracturé une porte pour entrer. Mais il dit qu'il n'était plus sur les lieux quand le principal est arrivé.

Maitre Sylvain Naviaux

L'avocat du jeune mineur interpellé

Les deux jeunes interpellés ont des casiers judiciaires vierges. Ils vont être mis en examen pour les infractions "**d'intrusion dans l'enceinte d'un établissement scolaire et dégradation en réunion de biens d'utilité publique**". Pour ces faits, ils encourent jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

Le juge d'instruction est également saisi contre x pour le décès de Stéphane Vitel. Il s'agit de déterminer les circonstances exactes de la mort du principal du collège Pierre Simon de Laplace de Lisieux.

Est-ce une mort naturelle ou un meurtre ? Le procureur de la république a rappelé que l'autopsie n'a pas apporté de certitudes. "**Si les examens sur le corps de la victime ont montré des traces de lésions cutanées sur l'ensemble du corps et un léger traumatisme crânien sur le côté gauche, les médecins légistes estiment que ces lésions ne sont pas la cause du décès. Ils ont aussi constaté la présence d'un œdème pulmonaire, associé à une pathologie cardio-vasculaire ancienne qui n'aurait pas été traitée**". Des analyses toxicologiques et anatomopathologiques sont actuellement en cours pour permettre aux enquêteurs de lever les zones d'ombre sur le décès du principal de collège.

Generated with Reader Mode